

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 10

- présents 06

- votants 08

L'an deux mil dix-neuf

le 19 Février à 19 heures

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 06 FEVRIER 2019

Présents : Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Marc LANGLOIS, Nicolas LEMERCIER, Mesdames Valérie VINCELET, Sabine BIGOT.

Absents excusés : Mme Marie CHARPENTIER (pouvoir donné à M. Jean-Paul ROUSSEL), M. Elie CAILLET (pouvoir donné à M. Nicolas LEMERCIER)

Absente : Mme Angélique DELAHAYE

Secrétaire de séance : Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 7 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Vote du Compte de Gestion 2018 et du Compte Administratif 2018 avec affectation du résultat. Délibération n° 2019-001	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics en faveur des communes. Délibération n° 2019-002	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R concernant les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et rue Verte. Délibération n° 2019-003	3
Objet : N°ordre de séance : 4.	Demande d'aide financière auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et rue Verte. Délibération n° 2019-004	4
Objet : N°ordre de séance : 5.	Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie. Délibération n° 2019-005	4
Objet : N°ordre de séance : 6.	Demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie. Délibération N° 2019-006	4
Objet : N°ordre de séance : 7.	Demande d'aide financière au titre de la Prime Energie auprès des services de la SICAE Oise concernant les travaux d'économie d'énergie avec réfection de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie.	5
Objet : N°ordre de séance : 8.	Fixation des tarifs pour les festivités du 14 juillet. Délibération N° 2019-008.	5
Objet : N°ordre de séance : 9.	Communications du Maire.	Erreur !
Objet : N°ordre de séance : 10.	Questions Diverses	6

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Vote du Compte de Gestion 2018 et du Compte Administratif 2018 avec affectation du résultat. Délibération n° 2019-001

Monsieur Laurent GESBERT, Maire, quitte la salle et ne prendra part ni au débat ni au vote, il laisse la Présidence à Monsieur Jean-Paul ROUSSEL.

Le compte de gestion de l'année 2018, dressé par le receveur municipal et le Compte administratif 2018 dressé par le Maire sont approuvés à 7 voix pour et une abstention. Ils laissent apparaître les résultats suivants :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent + intégration résultats du CCAS après dissolution a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissem ent)-b(total)	Résultat de l'exercice Titres – Mandats d)	Résultat de clôture =a)-c)+d)
	2017	2017		2018	2018	2018
Investissement	-9 583.50 €	Dépenses	17 017.03 €	0,00 €	438 282.07 €	428 698.57 €
Fonctionnement	80 609.74 €	Recettes	6 434.36 €	20 166.17 €	29 932.70 €	90 376.27 €
Total	71 026.24 €	Total	-10 582.67 €	20 166.17 €	468 214.77 €	519 074.84 €

Le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter la somme de **21 700.78 €** à l'article 1068 pour couvrir le besoin d'investissement au BP 2019

POUR BP COMMUNE 2019

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissem ent)-b(total)	Résultat d'ouverture =a)-c)
	2018	2018		2019	2019
Investissement	428 698.57 €	Dépenses	551 213.93 €	0.00 €	428 698.57 €
Fonctionnement	90 376.27 €	Recettes	100 814.58 €	21 700.78 €	68 675.49 €
Total	519 074.84 €	Total	-450 399.35 €	21 700.78 €	

Après le vote Monsieur Laurent GESBERT, maire, reprend la présidence de la séance.

Objet : N°ordre de séance : 2. Convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics en faveur des communes. Délibération n° 2019-002

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 41 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dispose que « toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée, ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} octobre 2018 pour tous les acheteurs ».

En conséquence, les communes doivent disposer d'une plateforme de dématérialisation leur permettant de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques par voie électronique et de réceptionner par cette même voie les documents transmis par les candidats soumissionnaires.

La communauté de communes du Plateau Picard utilise déjà un profil acheteur qu'elle se propose de mettre à disposition de ses communes membres.

La plateforme de dématérialisation mise à disposition permettrait aux communes de :

- Mettre en ligne ses procédures (DCE et Avis) sur la salle des marchés achatpublic.com dans le respect du Code des Marchés Publics ;
- Réceptionner des offres électroniques des entreprises de façon sécurisée ;
- Bénéficier de l'hébergement et la maintenance corrective, évolutive et réglementaire ;

- Bénéficiaire de l'assistance et le support aux utilisateurs de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés (tél/courriel/fax) ;
- Générer l'avis annuel (Art 133) ;
- Disposer d'un Module de publication pour génération puis envoi de l'avis vers l'ensemble des organismes de publication et en particulier au BOAMP et JOUE, sans ressaisie des informations ;
- Disposer d'un Module de questions/réponses qui permet d'informer simultanément tous les candidats de modifications ou précisions en cours de consultation ;
- Disposer d'un Module de correspondance sécurisée.

Chaque commune sera une entité indépendante, directement enregistrée auprès du gestionnaire de la plateforme.

Il est proposé que chaque commune signataire soit autorisée à mettre gratuitement sur la plateforme 2 procédures par an, sans distinction du type de procédures (MAPA ou procédures formalisées) ; les publications étant décomptées du quota annuel global de la communauté de communes. Au-delà de ces deux procédures, le coût serait de 50 € par procédure.

Par ailleurs, les communes auront à leur charge l'acquisition d'un certificat de déchiffrement, nécessaire au téléchargement des offres remises par les candidats sur la plate-forme (coût environ 90 € HT) et, les cas échéants, le coût de publication dans des journaux d'annonces légales pour les procédures au-delà de 90 000 € HT ou les appels d'offres est à la charge de la commune (BOAMP, JOUE...).

Chaque commune gèrera elle-même ses publications (rédaction des annonces, des pièces de marchés, mises en ligne, téléchargement des offres, information des candidats...). La communauté de communes pourra apporter un soutien technique, mais elle ne réalisera pas cette prestation.

Enfin, une formation à l'utilisation de la plateforme n'est pas obligatoire, mais peut être nécessaire, en fonction des prérequis de l'utilisateur. La formation habituelle est d'une journée et peut être assurée par la société achat public.com, à la charge de la commune. Néanmoins, pour limiter le coût individuel, la communauté de communes pourra organiser des sessions de formation mutualisée regroupant une dizaine de participants.

L'objet de la délibération est de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la plateforme dématérialisée de la communauté de communes du Plateau Picard.

- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-3 ;
- Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu sa délibération n°18C/08/15 du 29 novembre 2018 du conseil communautaire relative à la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics ;
- Considérant que la commune membres de la communauté a besoin ponctuellement de pouvoir avoir recours à une plateforme de dématérialisation sans avoir un besoin suffisant justifiant un tel achat ;
- Considérant l'intérêt financier pour la commune de bénéficier d'une mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la communauté de communes ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes du Plateau Picard.

Objet : N°ordre de séance : 3. Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R concernant les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et rue Verte. Délibération n° 2019-003

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et Rue Verte par le remplacement des lanternes actuelles par des lanternes à LED. Cette action de maîtrise de l'énergie permettrait de mieux utiliser l'énergie consommée, d'économiser et aussi de participer au développement durable en respectant l'environnement.

A cet effet, il présente un devis de l'entreprise LESENS – 2 Avenue des Anciens de Flandres-Dunkerque – ZAC de Mercières Zone 3 – BP 70329 – 60203 COMPIEGNE Cédex pour un montant total de
Page 2019 / 3 Séance du 19-02-2019 - Commune de Royaucourt - Registre n°1 - Ouverture en 2019 -

11 385.00 € HT soit 13 662.00 € TTC. Il propose de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la D.E.T.R afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2019

Objet : N°ordre de séance : 4. Demande d'aide financière auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et rue Verte. Délibération n° 2019-004

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public, rue de Montdidier et Rue Verte par le remplacement des lanternes actuelles par des lanternes à LED. Cette action de maîtrise de l'énergie permettrait de mieux utiliser l'énergie consommée, d'économiser et aussi de participer au développement durable en respectant l'environnement.

A cet effet, il présente un devis de l'entreprise LESENS – 2 Avenue des Anciens de Flandres-Dunkerque – ZAC de Mercières Zone 3 – BP 70329 – 60203 COMPIEGNE Cédex pour un montant total de 11 385.00 € HT soit 13 662.00 € TTC. Il propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une aide financière auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2019

Objet : N°ordre de séance : 5. Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie. Délibération n° 2019-005

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les systèmes d'éclairage de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis de l'entreprise GALLARD – 11 rue des 3 Doms – 80500 RUBESCOURT pour un montant total de 4 983.00 € HT soit 5 979.60 TTC. Il propose de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la D.S.I.L afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2019

Objet : N°ordre de séance : 6. Demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise concernant les travaux d'économie d'énergie de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie. Délibération N° 2019-006

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les systèmes d'éclairage de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis de l'entreprise GALLARD – 11 rue des 3 Doms – 80500 RUBESCOURT pour un montant total de 4 983.00 € HT soit 5 979.60 TTC. Il propose de solliciter une subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une subvention auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2019

Objet : N°ordre de séance : 7. Demande d'aide financière au titre de la Prime Energie auprès des services de la SICAE Oise concernant les travaux d'économie d'énergie avec réfection de l'éclairage de la salle des fêtes et mairie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie avec la réfection des systèmes d'éclairage de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis de l'entreprise GALLARD – 11 rue des 3 Doms – 80500 RUBESCOURT pour un montant total de 4 983.00 € HT soit 5 979.60 TTC. Il propose de solliciter une aide financière au titre de la Prime Energie auprès des services de la SICAE Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Sollicite** une aide financière au titre de la Prime Energie auprès des services de la SICAE Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.
- **Dit** que le montant de la subvention allouée sera inscrit au Budget Primitif 2019

Objet : N°ordre de séance : 8. Fixation des tarifs pour les festivités du 14 juillet. Délibération N° 2019-008.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour les festivités du 14 juillet, un repas convivial, avec la prestation de la société « Paella 60 » sous forme d'une poêlée normande. Un débit de boissons temporaire sera ouvert à cette occasion. Dans le cadre de la régie de recette, il y a lieu de fixer le montant du repas et des consommations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer le prix du repas (boissons comprises) à :
- Pour les habitants du village et extérieurs : 10 € (adultes âgés de plus de 18 ans)
- **Dit** que le repas sera gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans.
-

Objet : N°ordre de séance : 9. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art.L.2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée, il a effectué les opérations suivantes :

- ADICO 754.80 (adhésion annuelle)
- AT GEOMETRE 1582.80 (division parcellaire rue du Mesnil)
- AT GEOMATRE 734.80 (relevé parcellaire hameau de Domélien)
- EMAGNUS 601.34 (pack annuel logiciel)
- MAIF 1951.70 (cotisation annuelle de l'assurance mairie + tracteur + élus)
- LECLERC 630 (cartes cadeaux Noël des aînés)

Objet : N°ordre de séance : 10. Communication du Maire.

Monsieur Le Maire informe les membres présents :

- l'agent communal, l'apprenti et un jeune du village en « Pass Permis » ont commencé à repeindre la salle des fêtes,
- les travaux d'enfouissement Phase 3 suivent leurs cours, les candélabres ont été posés, les raccordements électriques chez les habitants vont commencer la semaine prochaine, les délais devraient être respectés,
- dans l'affaire du logement communal, le tribunal de Beauvais statuera le 9 juillet prochain,
- suite à de nombreuses procédures engagées par la municipalité depuis plusieurs années, l'entreprise Delahoche a été mandatée par la commune pour venir extraire les véhicules, vélos et autres déchets stockés sur la voirie, rue du Cul de sac, l'opération devrait se terminer dans les jours prochains.
- l'entreprise Devalette a été mandatée par la société Enercon afin de résoudre les problèmes de réception de la télévision (pose de parabole), une vingtaine de maisons sont concernées jusqu'à présent.

Objet : N°ordre de séance : 11. Questions Diverses

Madame Vincelet se propose de faire une formation « Etat Civil » auprès des secrétaires de mairie afin de pallier aux éventuelles urgences si ces dernières étaient absentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire,
Laurent GESBERT